



Communication - Mars 2007

Le secteur financier et les investissements dans les entreprises productrices de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions

AXA est très attentif à la question concernant la part de ses investissements placée dans les entreprises qui produiraient des mines anti-personnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM). AXA traite ces investissements de façon responsable et a pris des décisions en ce sens, tout en poursuivant de façon ininterrompue le dialogue avec les associations concernées. L'actualité liée à la conférence d'Oslo conduit AXA en tant qu'investisseur responsable à souhaiter une large réflexion des entreprises du secteur financier sur le rôle indirect que ce secteur pourrait jouer par l'intermédiaire de certains de ses investissements.

1. La démarche d'AXA :

- AXA a effectivement été alerté par des ONG que certains de ses investissements seraient placés dans des entreprises qui produiraient des mines anti-personnel et des bombes à sous-munitions. AXA a engagé des recherches et un dialogue avec ces ONG pour approfondir cette question.

- Compte tenu de l'existence du consensus de fond sur les MAP que traduit la large ratification de la Convention d'Ottawa, AXA a décidé début 2006 d'étendre son application à ses investissements pour compte propre (les actifs des compagnies d'assurance du Groupe) et à l'ensemble de ses sociétés dans le monde.

- En 2006, le processus d'identification des entreprises produisant des MAP a été établi avec deux agences de recherche ISR (Investissement Socialement Responsable) renommées et le processus interne de désinvestissement des milliers de lignes d'investissement concernés dans le monde entier mis en place. Aujourd'hui l'engagement pris par AXA est totalement appliqué.

- Pour les BASM, AXA poursuit l'analyse de ce dossier. La conférence d'Oslo a rallié la semaine dernière un nombre croissant de pays (dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni) qui se sont engagés à élaborer une convention internationale d'interdiction de la production et l'utilisation des bombes à sous-munitions dans le cadre actuel de la Conférence Internationale sur les Armes Conventionnelles. L'émergence d'un consensus technique et politique permettra sans doute à AXA de trouver la référence à laquelle adosser une nouvelle décision sur ses investissements pour compte propre.

- S'agissant des investissements gérés pour compte des clients tiers, la responsabilité commune aux institutions financières est de les gérer dans l'intérêt de ses clients, AXA s'y attache donc. AXA s'engage toutefois à améliorer la communication de ses propres règles d'investissement vis-à-vis de ses clients, sachant qu'elle ne peut imposer de son propre chef ce critère spécifique.

- De plus, AXA offre à ses clients qui ont des demandes spécifiques d'exclusion, des fonds ISR qui n'incluent pas d'entreprises qui produisent ces armes controversées.

2. Contexte :

Les conséquences humaines de l'utilisation de ces armes controversées ne peuvent laisser indifférent, néanmoins entreprises et institutions sont confrontées aux attentes, parfois divergentes, de leurs parties prenantes. Il est de leur responsabilité d'analyser l'ensemble des faits :

- En 1995, un consensus technique et politique s'est dégagé au niveau international qui a permis la signature de la Convention d'Ottawa par une majorité d'Etats dont la France mais sans les Etats-Unis notamment. Cette convention interdit la production ou la distribution de MAP dans les pays signataires.

- Les BASM sont des armes de guerre admises par la Convention de Genève. Ce terme recouvre des armes diverses dont l'usage comme la production ou la distribution ne sont pas illégaux

- Les grandes entreprises qui ont des activités d'armement sont des entreprises de haute technologie aux activités multiples. Elles sont rassemblées de façon indifférenciée pour les investisseurs dans le secteur aéronautique-défense. Celles qui fabriquent des armes controversées le font en général de façon marginale. Si aucune convention internationale ne proscrie la production d'armement, c'est parce que les entreprises de défense sont nécessaires au soutien de la démocratie et à la défense des droits de l'homme, comme l'est la lutte contre le terrorisme.

3. AXA et le respect des droits de l'homme :

AXA soutient la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'a formellement reconnu en signant le Global Compact et en rejoignant la Finance Initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI). Cette référence est inscrite dans le code de déontologie professionnelle d'AXA.

Nous avons structuré notre organisation de façon à piloter strictement l'application de ces engagements. Dans une démarche de progrès continu, nous menons des actions pour en améliorer l'application.

Nous avons inscrit dans la stratégie de développement durable d'AXA, la volonté d'intégrer progressivement les critères du développement durable à nos politiques d'investissement.

* * *

À propos du Groupe AXA :

Le Groupe AXA, fort de 94 000 salariés, est un leader mondial de la Protection Financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe de l'Ouest, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. En 2006, AXA a publié un chiffre d'affaires en normes IFRS de 79 milliards d'euros et un montant d'actifs sous gestion de 1315 milliards d'euros. L'action AXA est cotée à la Bourse de Paris et à la Bourse de New-York. AXA fait partie des indices extra-financiers FTSE4GOOD et ASPI Eurozone.

* * *

Informations complémentaires :

Site : <http://www.axa.com> - section entreprise responsable

Contact : developpement.durable@axa.com